

REFLEXIONS AUTOUR DE TROIS CONCEPTS
PERSONNE – RESPONSABILITE – SOLIDARITE

Quelques développements tournant autour de la mère et de l'enfant

1. En Afrique, la mère est jugée responsable de la bonne ou mauvaise éducation de son enfant. Cette responsabilité n'est d'ailleurs pas vécue comme un privilège ou un pouvoir mais plutôt comme un sacerdoce.

Un adage wolof (ethnie du Sénégal) dit “ le fruit du travail de la mère profite à l'enfant ” autrement dit, l'enfant n'est que la conséquence du comportement de sa mère. Et cela se vérifie aussi bien dans la famille légitime que naturelle. Et pourtant paradoxalement, la femme n'a pas le pouvoir de décision au sein de la famille.

Cette conception du rôle de la femme dans l'éducation est telle qu'elle conditionne largement le comportement de l'épouse. La femme doit obéissance et respect à son mari.

Au bout du compte, la réussite sociale et professionnelle du fils ou de la fille peut restituer à la femme une certaine dignité, une certaine place dans la société. Elle devient alors une personne très respectée même par son mari et surtout très enviée.

Le rejaillissement de conséquences positives de son comportement exemplaire n'est pas seulement lié à des considérations objectives mais aussi à des arguments religieux.

2. Si on a pu discuter de la personnalité juridique des êtres non encore nés (l'embryon) une idée semble définitivement acquise en Europe = la personnalité juridique commence avec la naissance.

Cela justifie sans doute les nombreux instruments juridiques internationaux destinés à mieux protéger les enfants contre les abus de toute sorte, à leur garantir un certain bien être par la reconnaissance de nombreux droits.

Et en Afrique les ratifications de tels instruments ne sont pas exceptionnelles et les constitutions elles – mêmes reconnaissent ces droits fondamentaux. Pourtant, l'enfant est dans la société africaine davantage un bien à la disposition des adultes ; il n'a pas le droit à la parole. L'enfant n'est pas écouté, il ne peut parler devant un adulte. Déjà à la naissance, l'enfant ne peut rechercher son père en justice. La recherche judiciaire de paternité naturelle est interdite au Sénégal

Dès le bas âge, l'enfant peut être arraché à sa mère pour être confié à une autre femme (épouse du père ou simple parente) qui ne peut avoir d'enfants.

A l'adolescence, il peut être confié en apprentissage dans des conditions qui ne créent aucune garantie pour lui. Il peut être aussi le simple instrument d'une solidarité entre familles, l'enfant est alors censé travailler dans les champs, à l'atelier ou même au foyer d'un tiers.

Le cas particulier du talibé ou étudiant en sciences islamiques, est particulièrement frappant. Le maître de l'école coranique a tous les droits sur l'enfant.

Dans tous ces cas, il était courant d'entendre les parents dire au tuteur "one ne te demande que ses os" c'est – à – dire sa sépulture.

Bien sûr, ces pratiques heurtent la morale occidentale – et il faut bien critiquer les excès de comportements exposant l'enfant à tous dangers notamment physique et moral. Néanmoins, on peut se demander si la société africaine est si peu sensible au sort de l'enfant qu'elle accepte de le sacrifier au nom de certains principes comme la solidarité.

3. Plusieurs considérations sont importantes à relever :

1°) L'enfant est en fait une richesse pour la famille, un bien précieux, un don de Dieu. La meilleure façon de démontrer sa solidarité vis –à – vis de quelqu'un est de lui confier ce " bien " précieux.

2°) Dans la conscience populaire, l'idée est fortement ancrée que la souffrance d'aujourd'hui engendre le bonheur de demain.

Et selon un adage courant " l'âne qui donne des coups de pied à son rejeton ne le déteste pas pour autant " cela veut dire que ce n'est pas seulement par la tendresse que l'on manifeste son affection à l'enfant. Et l'enfant ne devient un adulte responsable que s'il connaît les meurtrissures de la vie. Et cet enfant ne quitte cet état qu'après avoir subi un rituel celui de la circoncision – qui marque " l'entrée dans la case des hommes ". Il y a un clivage très net entre l'enfance et l'âge adulte et il n'est pas étonnant que les filles qui ne subissent toujours pas une telle épreuve, ne soient considérées comme des mineures.

3°) En Afrique, la personne se dilue dans le groupe. L'intérêt du groupe prédomine, alors qu'en occident les théories et principes sont bâtis autour de la personne, de l'individu.

L'Afrique ignore la notion de personnalité et cela constitue une différence majeure.

Aminata Cissé-Niang

Septembre 2002